

Démographie et honoraires des médecins libéraux en 2006

L'Assurance Maladie étudie chaque année la démographie des médecins libéraux et l'évolution de leurs honoraires. Ces données permettent de mieux connaître l'offre de soins disponible et de remettre en perspective la progression des honoraires des médecins sur les dernières années.

Les effectifs de médecins libéraux sont restés relativement stables en 2006, dans la continuité des dix dernières années, avec 115 300 médecins.

En 2006, les médecins libéraux ont perçu au total 19,3 milliards d'euros d'honoraires dont 7,6 milliards pour les omnipraticiens et 11,7 milliards pour les autres spécialistes. Un médecin libéral a perçu en moyenne 175 000 € (il s'agit bien entendu d'honoraires, et non de revenus nets).

Sur les deux dernières années (2005 et 2006), quelques grandes tendances se dégagent pour l'évolution des honoraires des médecins :

- Les **honoraires moyens par médecins progressent un peu moins vite entre 2004 et 2006** (3% par an) qu'entre 2000 et 2004 (+4,1% par an).
- C'est surtout **pour les spécialités autres que la médecine générale que cette inflexion par rapport à la période précédente est marquée** : +3% entre 2004 et 2006 contre +4,7% entre 2000 et 2004 ; pour les généralistes en revanche la progression se poursuit sur la même tendance (+3,1% entre 2004 et 2006 contre +3,3% entre 2000 et 2004).
- Pour les généralistes comme pour les autres spécialistes, **les honoraires moyens des médecins de secteur 1 augmentent plus vite que ceux des médecins du secteur 2** : +3,2% en secteur 1 versus +1,8% en secteur 2 pour les généralistes, +3,2% en secteur 1 versus +2,7% en secteur 2 pour les spécialistes.
- C'est **pour les spécialistes (hors médecine générale) de secteur 2 que l'on observe la plus forte inflexion par rapport aux premières années de la décennie** : leurs honoraires par tête progressent de 2,7% en moyenne sur les deux années 2005 et 2006, alors qu'ils ont augmenté en moyenne de +5,4% entre 2000 et 2004.
- **Les deux dernières années se caractérisent par une évolution contrastée pour les dépassements, avec une diminution très forte pour les généralistes et un infléchissement de la croissance pour les autres spécialistes.**

Entre 2000 et 2004, les dépassements avaient augmenté de +3,7% pour les généralistes. Sur les années 2005-2006, ils baissent de -6,5% par an, notamment en raison d'une diminution massive des dépassements en secteur 1.

Pour les autres spécialistes, la masse des dépassements reste orientée à la hausse avec une augmentation de +5,4% par an, mais en fort ralentissement par rapport à ce qui était observé depuis le début de la décennie : +11,6% par an en moyenne entre

2000 et 2004. Les dépassements moyens des médecins de secteur 2 augmentent de +4,6% (contre +10,4% sur les 4 années précédentes).

L'inversion de tendance constatée sur la médecine générale est consécutive à la résorption du mouvement organisé de dépassements de 2002 et à la politique de revalorisation tarifaire mise en œuvre depuis 2005 : rémunération du médecin traitant¹, financement de la permanence des soins, revalorisations tarifaires...

La répartition des honoraires par type d'actes montre que **les rémunérations forfaitaires représentent désormais 6% des honoraires des omnipraticiens** et 3% des honoraires de l'ensemble des médecins.

¹ 210 millions d'euros ont été versés en 2006 au titre de la rémunération du médecin traitant. Source : Point de conjoncture n°1, juin 2007. CNAMTS.

I – Evolution des effectifs de médecins libéraux en 2006

L'effectif des médecins libéraux est pratiquement stable depuis le milieu des années 90 : il augmente de 0,1% par an depuis 1995.

En 2006, la France compte 115 300 médecins libéraux en 2006 parmi lesquels 61 200 omnipraticiens et 54 100 autres spécialistes.

▪ Répartition des médecins par secteur conventionnel

Plus de 75% des médecins exercent en secteur 1, c'est-à-dire qu'ils pratiquent des tarifs opposables, négociés avec l'Assurance Maladie, et qu'ils ne peuvent pratiquer des dépassements que de façon occasionnelle (exigences particulières du patient, ou patient hors parcours de soins pour les spécialistes). En contrepartie, l'Assurance Maladie prend en charge une partie de leurs cotisations.

Les médecins autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires représentent 12% des omnipraticiens. Mais si l'on exclut de cette catégorie les médecins dits « à exercice particulier » (acupuncteurs, homéopathes), **les généralistes *stricto sensu* ne sont que 8% à exercer en secteur à dépassement d'honoraires.** Les effectifs d'omnipraticiens de secteur 2 diminuent de -2,4% par an sur la période 2000-2006, et ceux des généralistes *stricto sensu* de -4,2%.

Le droit à dépassement concerne 39% des autres spécialistes.

Depuis 1990, seuls les médecins anciens chefs de clinique et anciens assistants des hôpitaux généraux et spécialisés, sont autorisés à s'installer en secteur 2. Les spécialistes (hors médecine générale) s'installent davantage en secteur 2 et les effectifs de ce secteur augmenté de 1,1% par an en moyenne entre 2000 et 2006.

Au total, le nombre de médecins progresse de façon similaire pour les deux secteurs : 0,1% pour le secteur 1 et 0,2% pour le secteur 2, sur la période 2000-2006, mais **l'équilibre généralistes – spécialistes se déforme au fil des ans.**

▪ Légère croissance des effectifs de spécialistes

Dans ce contexte de stabilité globale des effectifs depuis une dizaine d'année, on observe une très légère évolution à la hausse en 2006.

Le nombre de médecins spécialistes hors médecine générale a augmenté de 0,8% par rapport à 2005, au lieu de 0,3% par an sur 2000-2006. Ils sont 54 061 en 2006, contre 53 651 l'année précédente.

L'effectif des spécialistes de médecine générale progresse de +0,4% contre 0,1% en moyenne par an sur la période 2000-2006. Au sein de ces derniers, les chiffres semblent montrer une baisse du nombre des généralistes au profit des médecins à exercice particulier (MEP), mais ces évolutions apparentes sont trompeuses, car ces médecins se sont davantage déclarés en tant que MEP en 2006.

Trois catégories de MEP totalisent plus de 65% des effectifs : les acupuncteurs, les homéopathes, les angiologues.

II- Evolution des honoraires des médecins libéraux en 2006

La masse globale des honoraires perçus par les médecins **a augmenté de 3,3% par an en moyenne entre 2004 et 2006**, contre 4,2% sur la période 2000-2004.

Les honoraires totaux des omnipraticiens croissent de 3% par an, ceux des spécialistes de 3,4%. Cette différence est uniquement liée aux évolutions d'effectifs, car les honoraires par tête progressent de manière similaire : +3,1% pour les généralistes (hors MEP), +2,9% pour les MEP, +3% pour les autres spécialistes.

Par rapport à la période 2000-2004, les honoraires des spécialistes hors médecine générale enregistrent un ralentissement : on est passé de 4,8% de croissance annuelle sur 2000-2004 à 3,4% entre 2004 et 2006.

C'est surtout **pour les spécialités autres que la médecine générale que cette inflexion par rapport à la période précédente est marquée** : +3% entre 2004 et 2006 contre +4,7% entre 2000 et 2004 ; pour les généralistes en revanche la progression se poursuit sur la même tendance (+3,1% entre 2004 et 2006 contre +3,3% entre 2000 et 2004).

Les médecins ont perçu **19,3 milliards d'euros d'honoraires en 2006** (18,5 en 2005) dont 7,6 milliards pour les omnipraticiens et 11,7 milliards pour les autres spécialistes.

Une progression des honoraires individuels des médecins de 3% par an en moyenne entre 2004 et 2006, plus modérée que celle observée sur les 4 années précédentes 2000-2004 (+4,1%).

En moyenne, un médecin a perçu **175 000 € d'honoraires en 2006, dont 18 200 € de dépassements.**

Si l'on compare l'évolution des deux secteurs, **pour les généralistes comme pour les autres spécialistes, les honoraires moyens des médecins de secteur 1 augmentent plus vite que ceux des médecins du secteur 2** : +3,2% en secteur 1 versus +1,8% en secteur 2 pour les généralistes², +3,2% en secteur 1 versus +2,7% en secteur 2 pour les spécialistes.

La comparaison avec la période précédente (2000-2004) montre en effet que **l'évolution des honoraires des médecins de secteur 2 a été fortement infléchie.**

Ainsi les omnipraticiens de secteur 2 ont vu leurs honoraires moyens progresser de +0,6% contre +3,2% pour les omnipraticiens de secteur 1. Ceci vient notamment d'une baisse des honoraires moyens des médecins à exercice particulier. **Pour les autres spécialistes en secteur 2, qui constituent une part importante de ce secteur, les honoraires par tête progressent de 2,7% en moyenne sur les deux années 2005 et 2006, alors qu'ils ont augmenté en moyenne de +5,4% entre 2000 et 2004.**

Le ralentissement est beaucoup plus faible pour les honoraires moyens des médecins de secteur 1 : +3,1% en moyenne par an entre 2004 et 2006, contre +3,6% entre 2000 et 2004.

Le niveau des honoraires moyens des médecins de secteur 2 est toujours plus élevé que pour le secteur 1, en raison des dépassements. Pour l'ensemble des spécialistes hors médecine générale, les honoraires annuels moyens en secteur 2 s'élèvent à 240 300 €, alors qu'ils sont de 231 200 € pour un spécialiste de secteur 1.

Les honoraires des spécialistes, tous secteurs confondus, présentent **d'importantes disparités selon les spécialités exercées** avec une hiérarchie toujours dominée par les radiologues et radiothérapeutes (542 000 €). Les endocrinologues ont perçu en moyenne 99 000 €, les dermatologues 130 000 €, les rhumatologues 151 000 €, les psychiatres 114 000 € par exemple.

² Généralistes *stricto sensu*, hors MEP. Y compris MEP les chiffres sont +3,2% et +0,6% respectivement.

Il s'agit bien entendu, il faut le rappeler, d'honoraires et non de revenus. Pour passer des honoraires aux revenus, il faut défalquer les charges, qui sont très variables d'une spécialité à l'autre.

Certaines spécialités cliniques avaient vu leurs honoraires moyens évoluer à la baisse en 2005, avec la mise en place du parcours de soins coordonnés : les dermatologues, des rhumatologues, les endocrinologues et les médecins de médecine physique et réadaptation par exemple. Sur la moyenne des deux années 2005 et 2006, les honoraires des rhumatologues et des psychiatres sont en légère hausse (respectivement +1,7% et +1,4% par an en moyenne), ceux des dermatologues et des endocrinologues enregistrent une baisse moyenne annuelle de -0,9% et -1,3% respectivement. Néanmoins, l'évolution de ces spécialités est positive pour les médecins de secteur 1 (+0,5% pour les dermatologues, +1,2% pour les endocrinologues). Seuls les médecins de médecine physique et réadaptation gardent une évolution légèrement négative sur les deux années, y compris lorsqu'ils sont en secteur 1 (-0,6%).

III – L'évolution des dépassements des médecins libéraux en 2006

Une évolution contrastée : diminution pour les omnipraticiens et infléchissement de la croissance des dépassements pour les spécialistes

Cette évolution est valable pour l'ensemble des médecins, quelle que soit leur spécialité, et pour tous les secteurs conventionnels.

Entre 2004 et 2006, **la croissance des dépassements moyens enregistre un ralentissement de 6 points** par rapport à la période 2000-2006 : **+ 3,4% par an au lieu de +9,5%** sur les quatre années 2000-2004.

- **Pour les omnipraticiens, les dépassements moyens ont diminué de -4,6%, et de -6,7% pour les généralistes (hors MEP)**

De façon générale, les dépassements des médecins de secteur 1, sont occasionnels (exigence particulière du patient ou patient hors parcours de soins pour un spécialiste) et les montants en jeu relativement faibles

Cette baisse est due notamment à la diminution massive des dépassements des généralistes de secteur 1 : -17%. Bien que les dépassements de secteur 1 ne constituent qu'une infime partie des honoraires (0,8%) et un montant moyen par généraliste inférieur à 1000 € par an, ils représentent, du fait que l'écrasante majorité (92%) des généralistes exercent dans ce secteur, 30% des dépassements totaux.

Pour les seuls généralistes de secteur 2, ils représentent 1/4 des honoraires, ce qui équivaut à un taux de dépassement d'environ 1/3 par rapport aux tarifs conventionnels³.

Au total, les dépassements représentent 3% de la masse des honoraires des omnipraticiens (13% de celle des autres spécialistes).

- **Pour les autres spécialistes de secteur 2, on constate un ralentissement dans la croissance des dépassements.**

Les dépassements d'honoraires de ces médecins représentent en moyenne **près du tiers du total des honoraires perçus**, ce qui équivaut à un taux de dépassement de l'ordre de 50% par rapport aux tarifs conventionnels.

Ces dépassements moyens des autres spécialistes de secteur 2 ont donc continué à augmenter, certes moins que sur la période 2000-2006 : **d'une croissance de +10,4%, ils sont passés à une croissance de +4,6%**.

- **Pour l'ensemble des médecins de secteur 2, la croissance des dépassements s'infléchit également pour passer de 9,3% sur la période 2000-2004 à 4,3% entre 2004 et 2006.**

³ Les dépassements peuvent être rapportés aux honoraires dépassements inclus, pour analyser leur contribution au total des honoraires, ou ils peuvent être rapportés aux seuls honoraires sans dépassements, de façon à apprécier le taux de dépassement par rapport au tarif conventionnel.